



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## **RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

<b>Types de rue</b>	<b>Largeur minimale</b>	<b>Largeur maximale</b>
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier





---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier





---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

1. L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO PR22-29 – PREMIER PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE

---

**1.** L'article 3.1.5 du règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement – est modifié par le remplacement de l'article 2 par le tableau suivant :

Types de rue	Largeur minimale	Largeur maximale
Rue locale industrielle	20 mètres	25 mètres
Rue collectrice industrielle	22 mètres	Aucune
Artère industrielle	24,5 mètres	Aucune

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne Saint-Laurent, mairesse

---

René Tousignant, avocat et greffier